





0471/580.708 PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 3029

Rapport d'inspection - instail	ation electrique domestiq	ne pi/if	sı existan	te	
N° de rapport :2.3/11/120.4/01					
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente	☐ contrôle périodique				
Type d'habitation maison □ appartement □ autres:					
Demandeur: CERTI GREEN -	Selfin 6		±1		
Personne sur place :					
Advance do la visita: & Fall Total Colonia					
Dots de visite : All Dots d'émission : Visit Dots de lint :					
Date de visite : Office de la visite : Date d'émission : Office de la visite : Office :					
Referentiel regiementaire : RGIE art. U 2/10	276 bis et derogations 271 bi	s 🗆 2/8			
Referentier procedure SOCOTEC BELGIOW asbi	: CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation Protection générale du branchement : A					
Tension d'utilisation ☐ □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles non exercis viene to the of monutes		mbre de circ	uits terminau	x: 0	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures	<u> </u>	n . n	No.		
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ļļ.	ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé		X			
Mesures de protection contre les contacts directs			X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		$X \perp$			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			X		
Continuité des connexions équipotentielles principal	pales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		V			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		1		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				1	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :					
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω les		X			
Resistance de dispersion de la prise de terre :	35 lu sekie				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.					
Manquements / Notes :					
1				* * * * * * * *	
1012 Grave	de.				
	A., C., S. (111)			****	

Conclusion :					
☐ L'installation électrique est conforme aux pres	crintions du P.C.I.E. La presbain	contrôlo póri	adiana aet à	offectuer 3	
dans le delai prescrit par la regiementation en		ounds hell	ourque est a	T ISDIJOON	
		ito complón	ontaire est à	100	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 📜 au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
Vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur :	Nom et visa o	iu demandeur	pour réceptior	1: <u>ĝ</u>	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO					
In the second se	M/h.			acte de exécuter	
Domenico					
7	-			5	





PEB - Contrôle Electrique

SOCOTEC BELGIUM ASBL

www.certigreen.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0121 23/11/12/10/
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : S. D. B. Horizon bres.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Alberte. Le plan ele tripe de l'installer Le na Chibes à Carter n'est for l'accordinate l'acco
7